

# **PRISE EN CHARGE DES FEMMES ET DES FILLES VICTIMES DE VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE DURANT LA PANDÉMIE COVID-19**

Enquête rapide en ligne réalisée pour le FNUAP, Novembre 2020  
par Nadia Aït-Zai, consultante

# INTRODUCTION

- La Violence à l'égard des femmes constitue l'une des violations des droits humains les plus répandues. A l'ère de La pandémie du Covid 19, cette violence a connu une recrudescence manifeste, « **une pandémie fantôme** » alarmante qui serait attribuable en partie à l'isolement social, aux conséquences économiques de la crise et à la réduction du revenu des femmes et de la famille. Les mesures d'urgences exceptionnelles et le confinement mis en place pour contrer la pandémie de COVID-19 n'ont fait qu'exacerber un contexte de violence conjugale existant, en raison de l'amplification de certains facteurs (ex. : consommation d'alcool et de drogues, précarisation de la situation économique, problèmes de santé mentale) et de l'affaiblissement du réseau social.
- La pandémie du Covid-19 a considérablement impacté la vie de tous mais des femmes plus particulièrement.
- Une hausse inquiétante des actes de violence perpétrés à l'encontre des femmes.
- La cellule d'alerte « halte aux féminicides », a recensé 11 cas de féminicide de janvier à mars et depuis mars à nos jours 56 cas (milieux rural et urbain confondus).

# OBJECTIFS

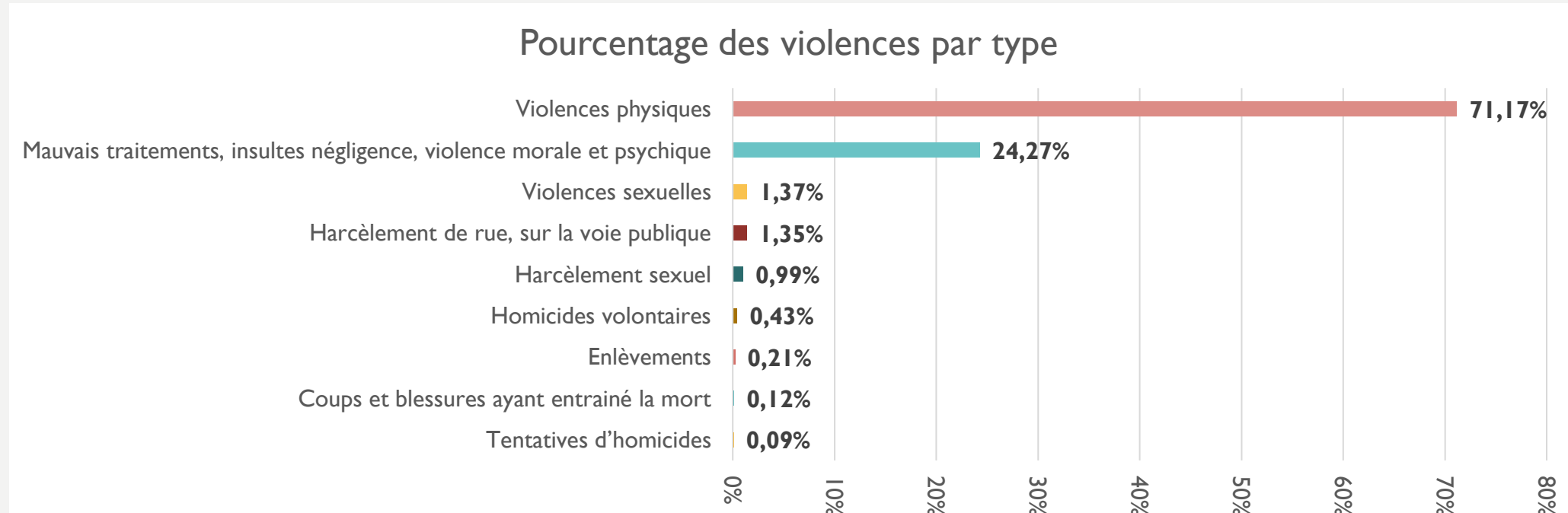
- Organiser une activité conjointe du Système des Nations Unies en Algérie liée aux 16 jours d'activisme pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles (UNFPA, ONUSIDA, UNHCR, et BCR).
- Collecter des données sur la continuité des services de prise en charge des femmes et des filles victimes de violence, en ciblant les ONGs assurant la dispensation des services,
- Connaitre l'ampleur du problème (hausse/baisse des cas recensés) ainsi que le réseau de référence.

# MÉTHODOLOGIE

- Un questionnaire en langue française a été élaboré, discuté et revu par UNFPA, ONUSIDA, et BCR.
- Le questionnaire validé se compose de 18 questions ouvertes (14 en relation avec les VBG), et a été conçu pour solliciter des informations et des expériences des associations spécialisées sur les questions des violences basées sur le genre et de la prise en charge des personnes vulnérables.
- Le questionnaire a été mis en ligne à travers la plateforme Google-Forms, et transmis aux associations ciblées.
- Une liste des associations cibles a été dressée. Elle est constituée de 25 associations, Seules 21 associations ont répondu au questionnaire.
- La collecte des données a eu lieu du 19 Novembre 2020 au 30 Novembre 2020.

# VBG ET CONFINEMENT/DONNÉES DE LA POLICE

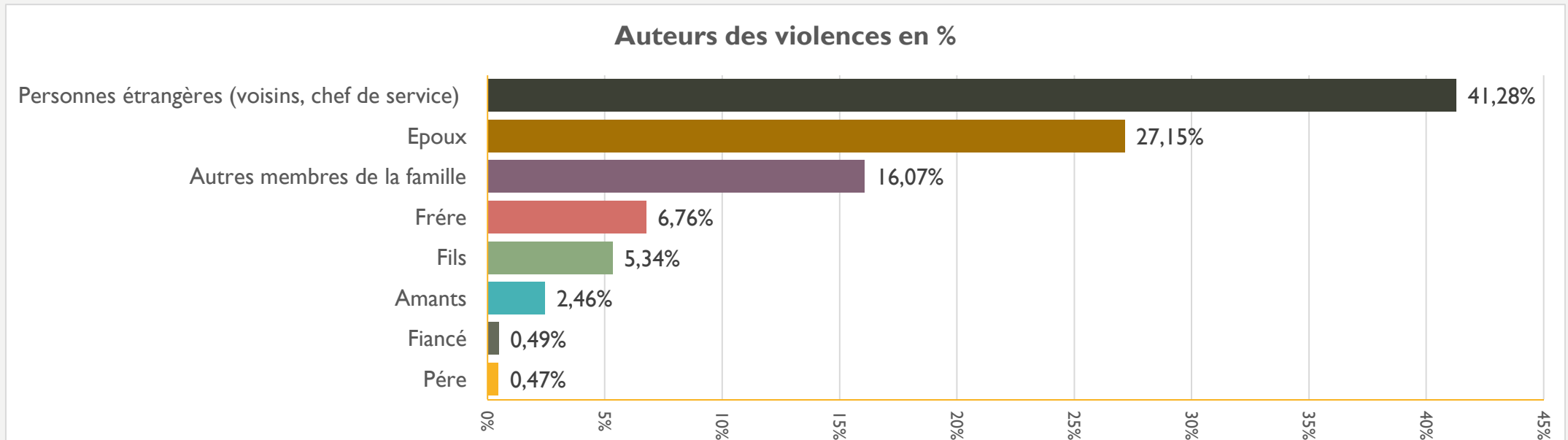
- La gravité de ce phénomène est révélée par les chiffres des services de sécurité pour les 10 premiers mois de l'année 2020 : **5835 cas de violences**



Les données de la DGSN montrent une prédominance des violences physiques (71,17%) et fait ressortir une recrudescence des homicides pendant le confinement (6 homicides volontaires de janvier à février 2020, 19 de mars à octobre, soit 25 femmes tuées. Les coups et blessures ayant entraîné la mort sont de l'ordre de 7 cas , soit 32 femmes assassinées).

# AUTEURS DES VIOLENCES/DONNÉES DE LA POLICE

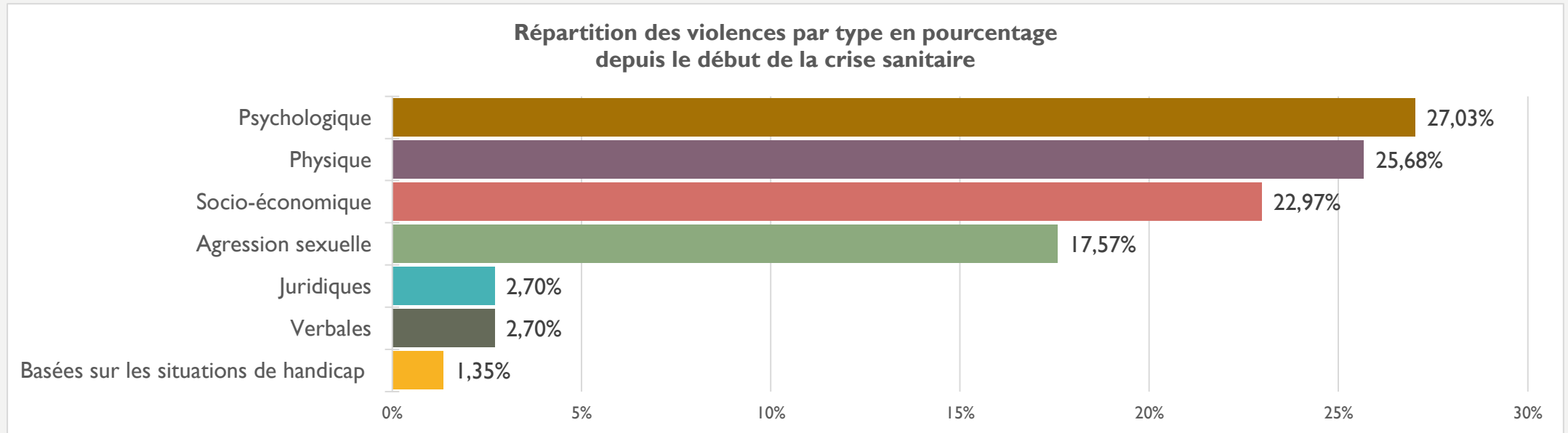
CONTRÔLER, SURVEILLER LES DÉPLACEMENTS DE LA FEMME, SON COMPORTEMENT EST L'AFFAIRE DE TOUS



- Les auteurs des violences exercées sur les femmes **donnent un classement assez atypique**. Les personnes étrangères sont presque aussi nombreuses que les membres de la famille à agresser les femmes. L'état est dans l'obligation de créer des mécanismes de protection, tel que l'ordonnance d'éloignement, des centres d'accueil, un mécanisme de signalement des violences.

- Dans la famille, **les époux prédominent** dans la liste des agresseurs établie à partir des chiffres mais ce qui est le plus frappant, c'est qu'ils sont **suivis de la catégorie « autres membres de la famille »**, ce qui nous fait penser aux oncles, beaux-frères etc., à ce qui compose une famille élargie.

# DONNÉES DE L'ANALYSE RAPIDE/FORMULAIRE ONLINE

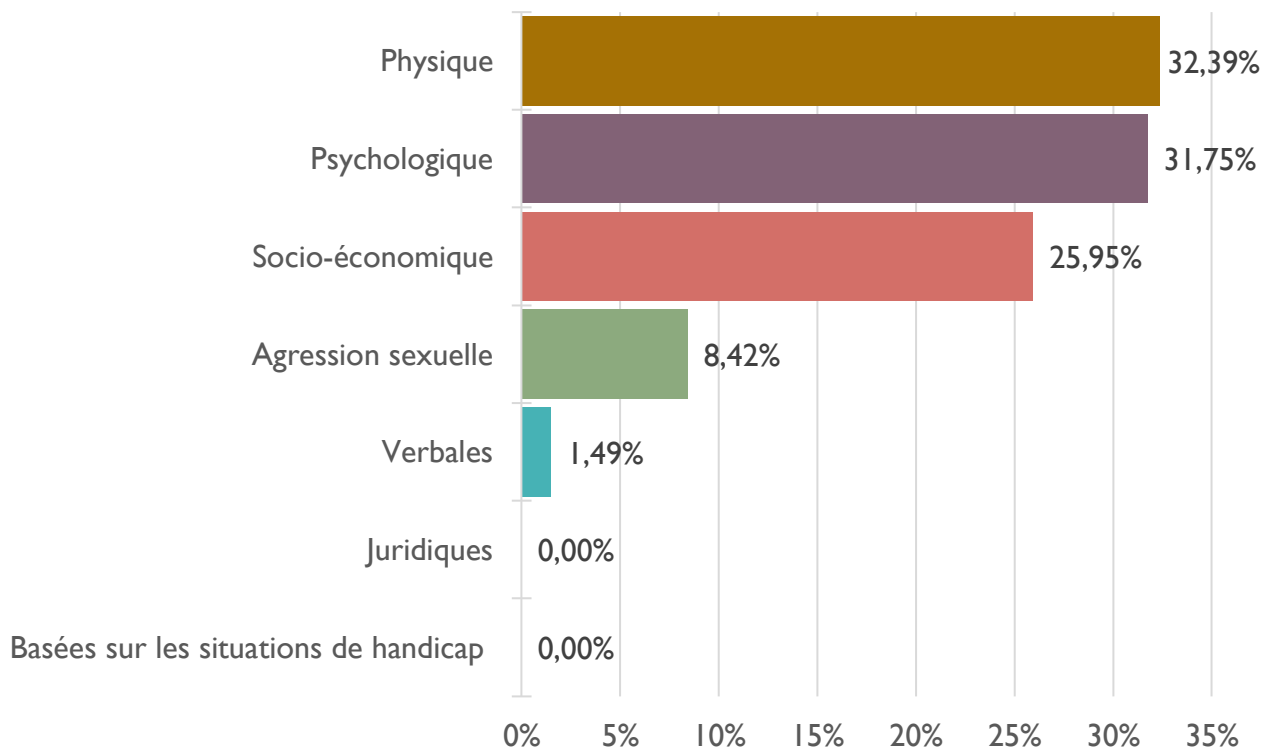


- Le confinement a exacerbé les violences à cause de la cohabitation continue avec leur agresseur dans des appartements souvent exigü.
- Ce qui est mis en évidence à côté des violences classiques répertoriées et enregistrées, ce sont les violences socio-économiques (perte de revenus, licenciement, baisse des salaires).
- Les données sur la violence envers les femmes handicapées ne sont pas parlantes, du fait de la difficulté pour ces dernières de s'exprimer ou de joindre les associations spécialisées
- Beaucoup de femmes sont restées sans traitement de trithérapie pour le VIH-SIDA car il est servi uniquement dans les hôpitaux, et le déplacement était impossible pour cette catégorie de malades.

# NOMBRE DE VIOLENCES RECENSÉES DEPUIS LE DÉBUT DE LA CRISE SANITAIRE

Ces chiffres nous démontrent que les femmes parlent aux associations mais **ont de la peine à aller déposer plainte** à cause des contraintes sociales et des obstacles auxquels elles sont confrontées: divorce éventuel, manque de logement, manque de travail, manque de revenus, enfants à élever sans le père. Ce sont les motifs avancés par les femmes.

Taux de répartition du nombre d'agressions par type de violence depuis le début de la crise sanitaire



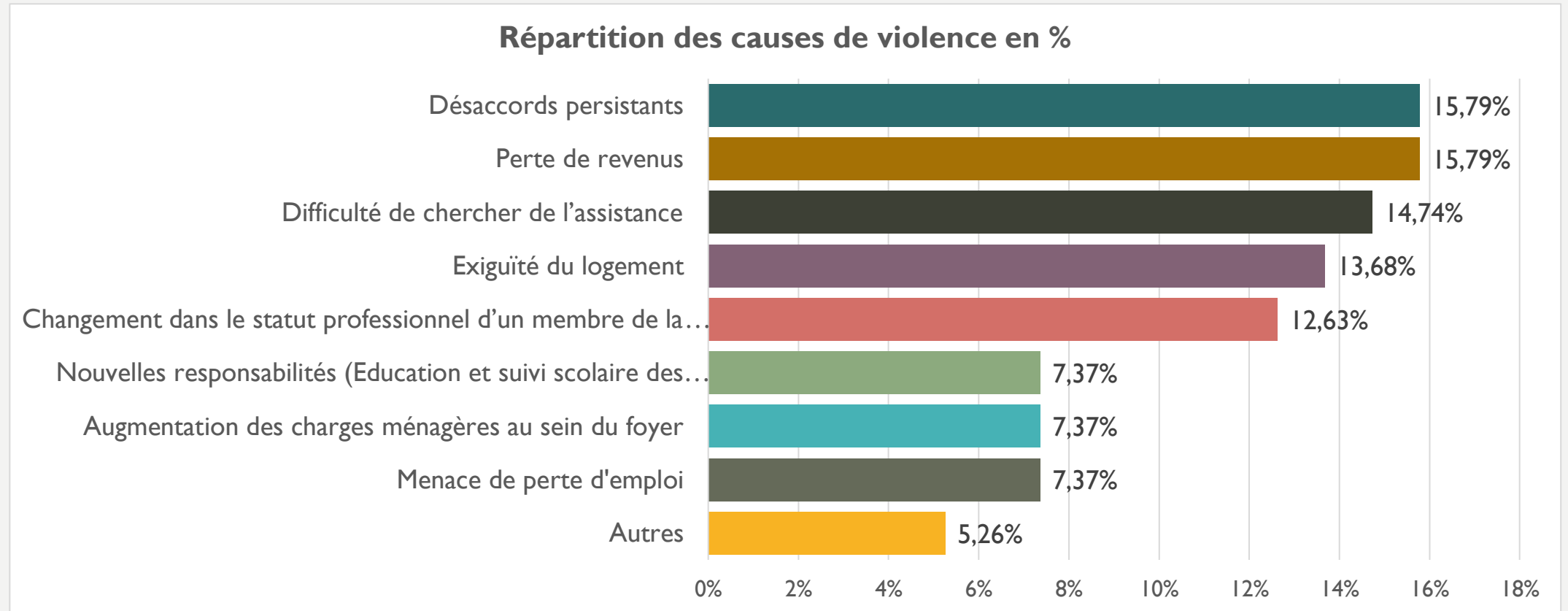


# COMPARAISON ENTRE CHIFFRES ONG'S VERSUS CHIFFRES DE LA POLICE (JAN-SEPT 2020)

Type de violence	Nombre de cas associations	Nombre de cas Police	Evolution association/DGSN	
Physiques	3 180	4 269	<b>-34,25%</b>	<u>Cas DGSN &gt; Associations</u>
Agression sexuelle	827	138	83,31%	
Socio-économique	2 548	-	100,00%	
Psychologique	3 263	1 416	56,60%	
<b>Total</b>	<b>9 818</b>	<b>5 823</b>	<b>40,69%</b>	<u>Différence Moyenne</u>

Nous constatons dans cette comparaison du nombre des victimes déclarées par les associations vs DGSN que les victimes de violences physiques sont plus enclines à déposer plainte, **les associations déclarent 34,25% de cas en moins que la DGSN** pour ce type de violence, alors que le différentiel sur l'ensemble des cas est de **40,69% en faveur des associations**. Ceci est probablement dû à la peur des victimes de déposer plainte, mais aussi à un phénomène de sous déclaration.

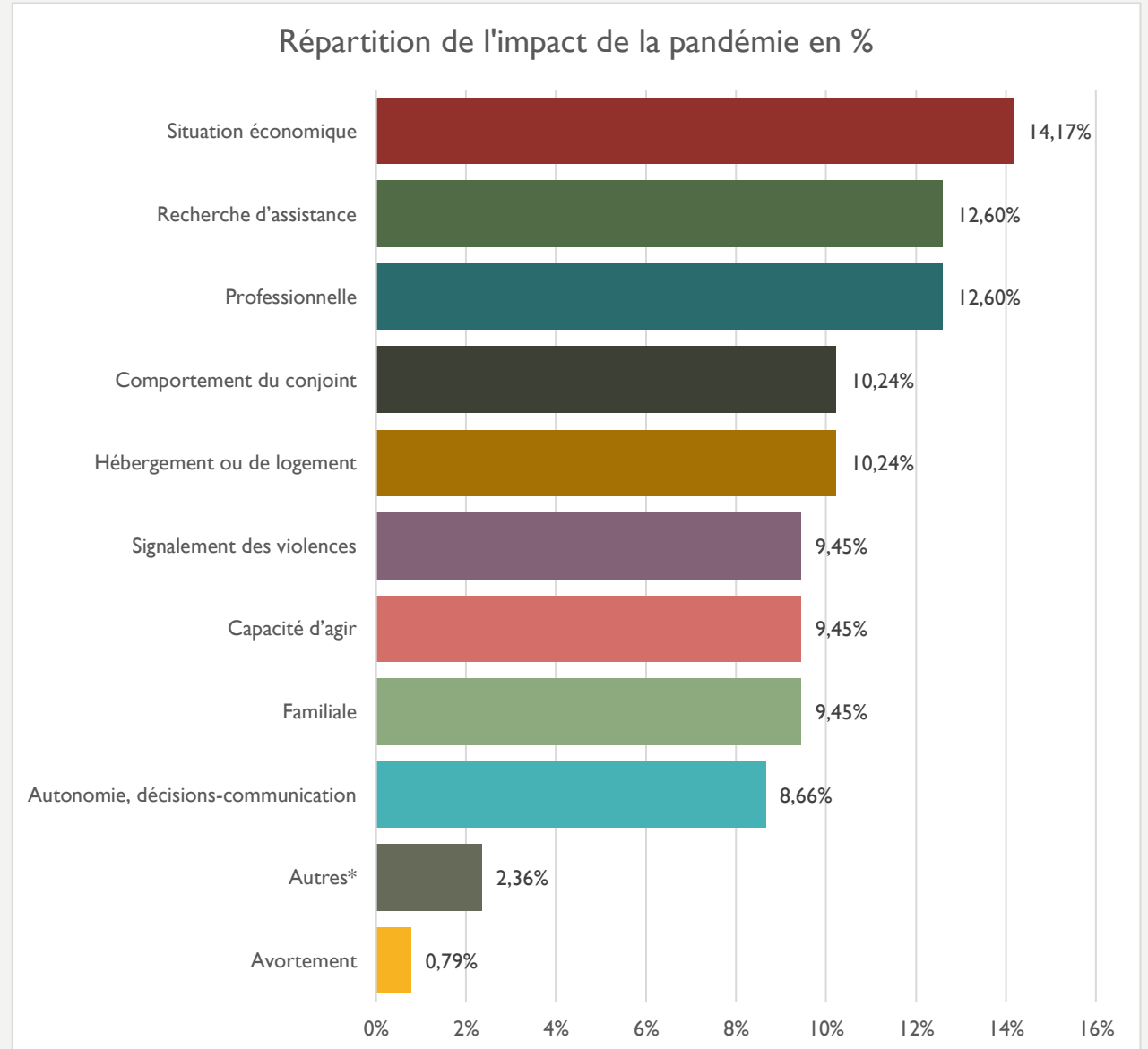
# LES CAUSES DE VIOLENCES CITÉES PAR LES FEMMES ET LES FILLES VICTIMES DE VBG DURANT LE CONFINEMENT



La **perte de revenu**, effet direct du confinement dû à la pandémie est, avec « **le désaccord persistant** », les raisons le plus souvent invoquées par les victimes de violence. Comme le nous pressentions « **l'exigüité du logement** » qui a abrité victime et son ou ses agresseurs sans possibilité de sortie représente une cause importante de violence. « **La difficulté de chercher de l'assistance** » évoquée par près de 15% des femmes, démontre l'incapacité des victimes de solliciter de l'aide et l'incapacité des associations à y répondre.

# IMPACTS DU COVID-19 RECENSÉS SUR LES FEMMES ET LES FILLES VICTIMES DE VBG

Si les mesures prises par le gouvernement (mise en congé exceptionnel des femmes avec trois enfants avec le maintien des salaires) ont permis à certaines personnes de s'en sortir, ce n'est pas le cas de la majorité des femmes qui sont sans emploi, vivent d'emploi informels et sont dans la précarité la plus totale; l'arrêt des activités et des moyens de transport leur a fait perdre leur revenu.

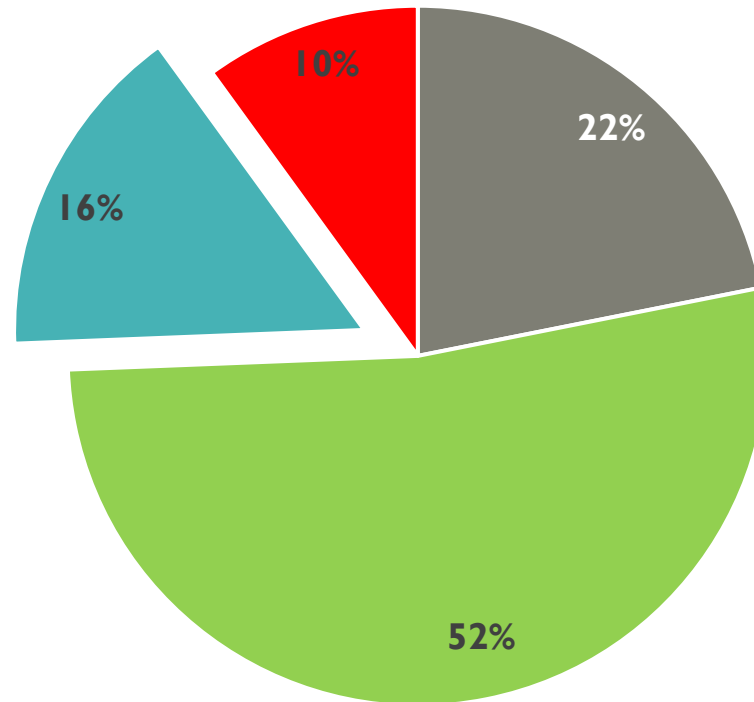


## CONTINUITÉ DES SERVICES ASSURÉS PAR LES ASSOCIATIONS

Beaucoup de services administratifs, la mairie, la justice, ont arrêté ou diminué leurs activités, d'autres ont été réaffectés aux besoins de la prise en charge des malades atteints de Covid 19, ce qui a empêché les victimes de déposer plainte, ou d'aller vers le service de médecine légale quand le besoin s'en faisait ressentir. Les associations ont dû se réadapter elles-mêmes et repenser leurs activités. **52% des associations ont maintenus tant bien que mal leurs activités mais les ont repensées**, 16% les ont interrompues pendant le confinement, 22% n'ont pas fourni de services alors que les 10% restant les ont interrompus pendant la toute la durée du confinement.

Etat des services dans les associations sondées

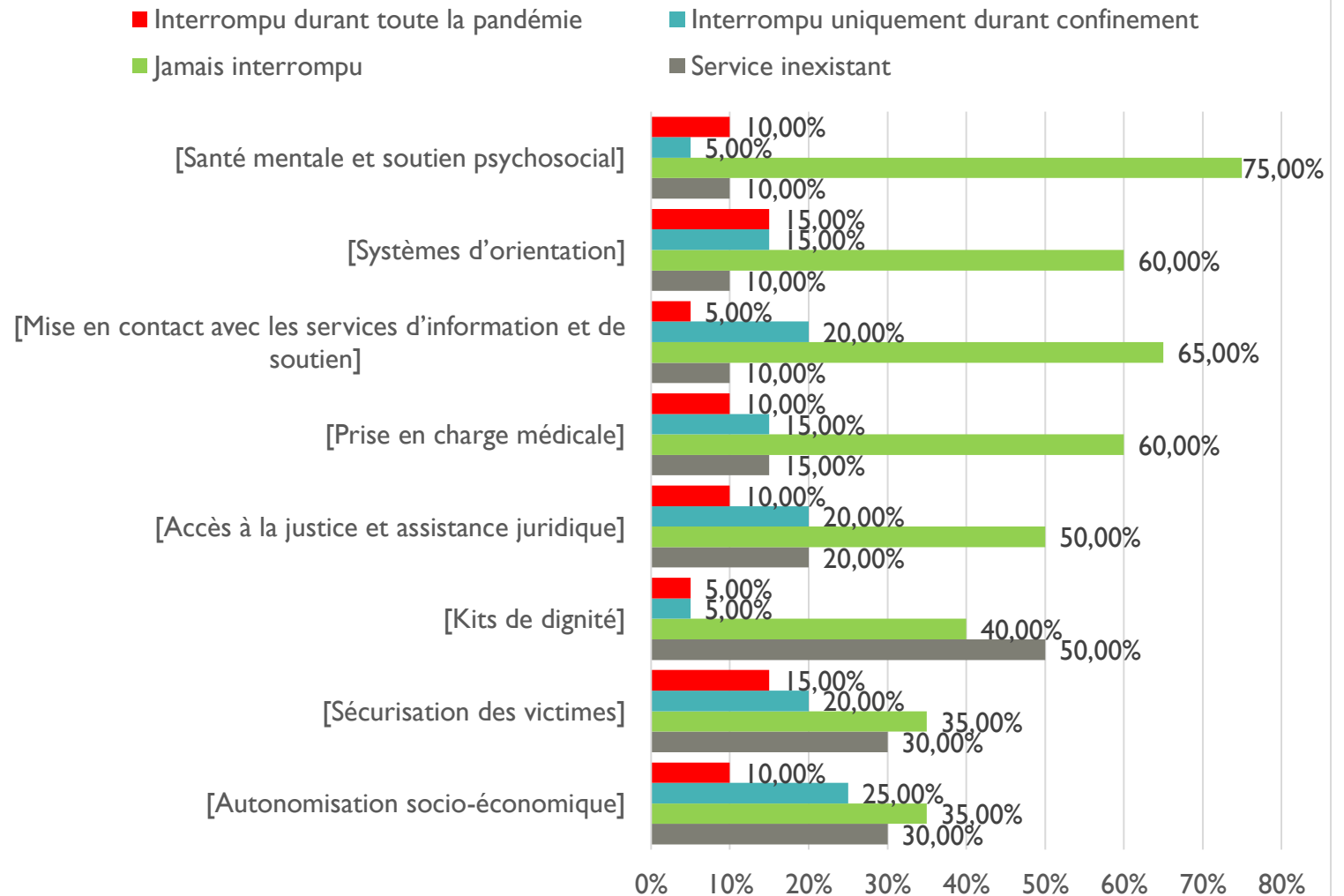
- Service inexistant
- Interrompu uniquement durant confinement
- Jamais interrompu
- Interrompu durant toute la pandémie



## CONTINUITÉ DES SERVICES ASSURÉS PAR LES ASSOCIATIONS

75% des associations ont offert une assistance psychosociale, 65% ont essayé une mise en contact avec les services d'information et de soutien, 60% ont fait de l'orientation médicale, 50% ont distribué des KITS de secours, 30% ont sécurisé les victimes.

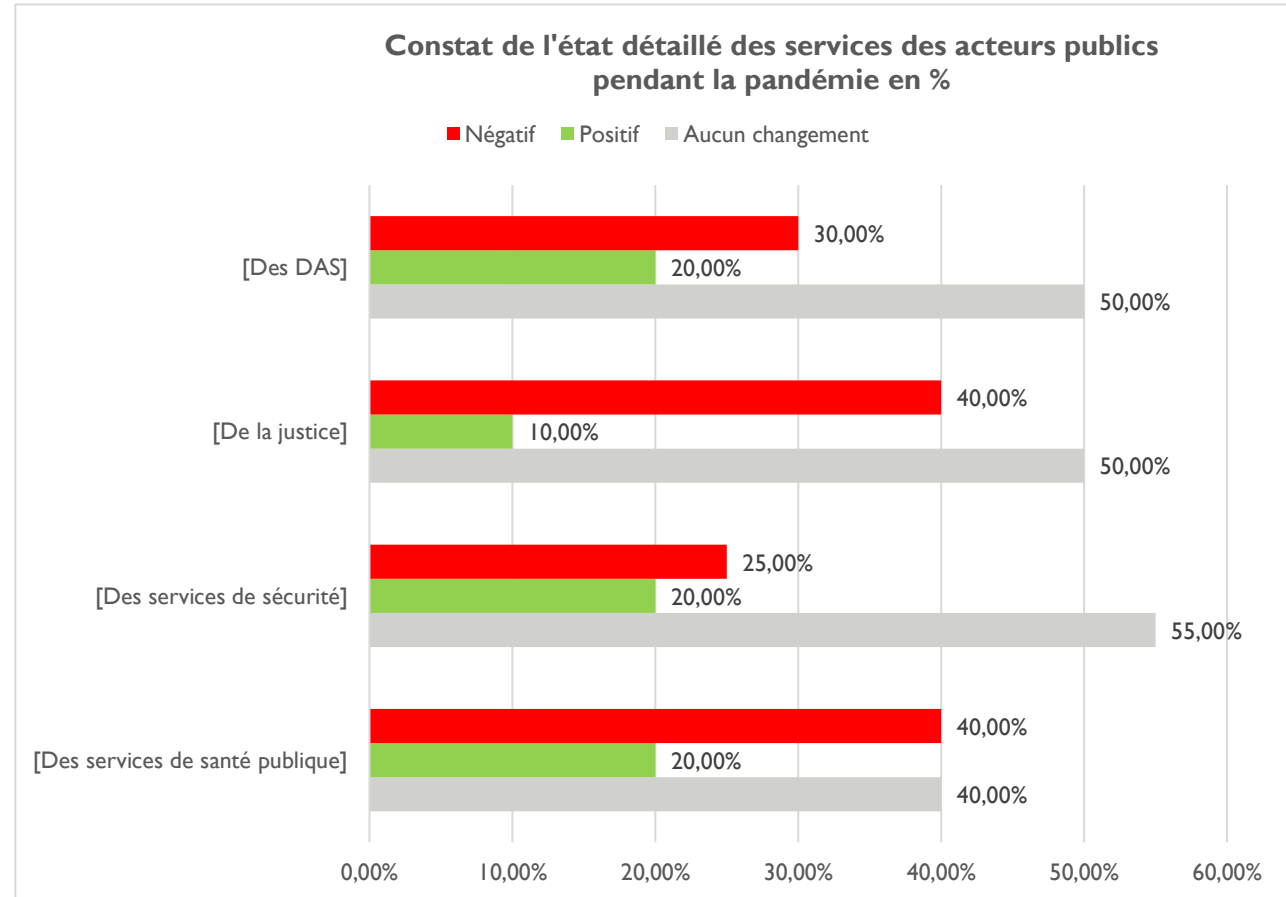
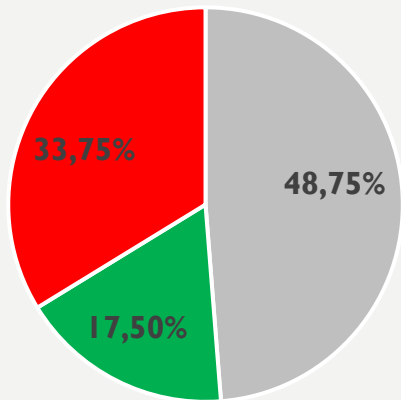
Etat des services de prise en charge des femmes et des filles dans les associations sondées en %



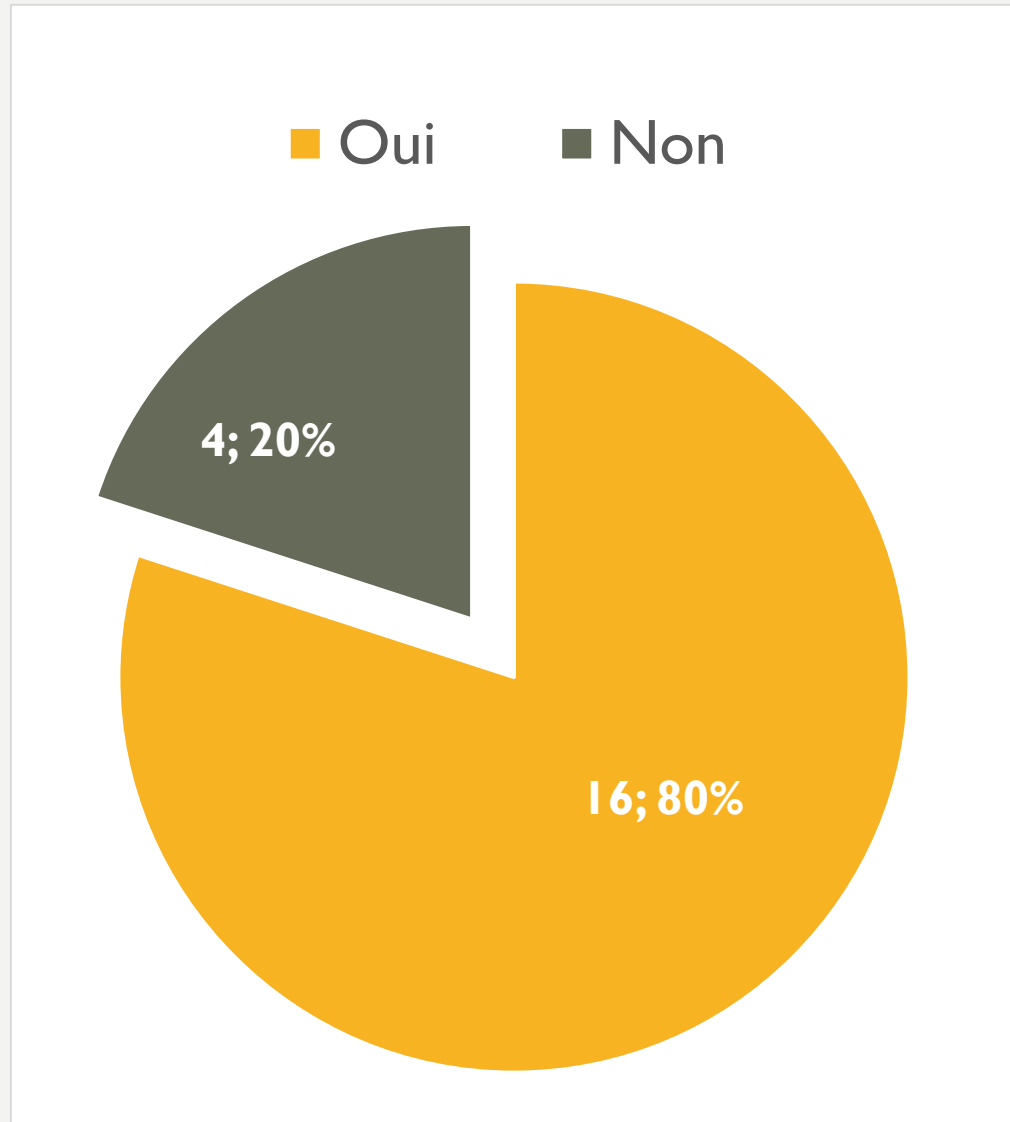
# CONSTAT DE L'ÉTAT DES SERVICES DES ACTEURS PUBLICS PENDANT LA PANDÉMIE EN %

48% des associations déclarent ne pas constater de changement au niveau des services étatiques pendant la pandémie, presque 34% un changement négatif et seulement 17,5% déclarent constater un changement positif.

■ Aucun changement ■ Positif ■ Négatif



# LES SERVICES MIS EN PLACE PAR LES ASSOCIATIONS



## Exemples de bonnes pratiques:

- La mise en place d'une cellule d'écoute et d'orientation pour les femmes vivant avec le VIH et les professionnelles du sexe victimes de VBG (AIDS Algérie)
- Prise en charge des victimes (juridique et psychologique) par téléphone et en ligne (Djazairouna)
- Un soutien psychologique à distance à travers les réseaux sociaux (SARP)
- Mise en place d'un réseau de médecins publics et privés pour répondre aux besoins immédiats des victimes ou personnes nécessiteuses (SOS FeD)
- Autonomisation à domicile à travers un travail de confection de bavettes pour les femmes (Réseau Wassila).

# CONCLUSIONS

- Les associations ont été innovantes pour rendre services aux victimes de violence
- Elles ont démontré leur professionnalisme et leurs capacités à réfléchir des solutions telles que celles développées dans l'urgence commandée par la pandémie COVID-19.
- Les services essentiels offerts pendant la pandémie ont soulagé les femmes vulnérables, violentées dans l'incapacité de réagir faute de moyens de communication et de déplacements.
- L'état doit renforcer les services essentiels tels que les centres d'accueil, les refuges d'urgence, les lignes d'assistance téléphonique et autres mécanismes de signalement.
- Il faut surtout que les pouvoirs publics intègrent les services de lutte contre la violence à l'égard des femmes dans les plans d'intervention contre la pandémie COVID-19 au niveau national, régional et local pour être en conformité avec la stratégie des NUs.



**JE VOUS REMERCIE...**